



Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°118/2026
du Conseil communautaire
Séance du 1^{er} juin 2026

Date d'envoi de la convocation = 26 mai 2026

Nombre de conseillers en exercice : 77

Nombre de conseillers présents : 54

Nombre de conseillers absents : 23

Nombre de votants : 61

L'an deux mille vingt-six, le premier juin à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis au forum de Laudun-L'Ardoise, sous la présidence de M. Christophe SERRE, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : ANGELOZ Luc, AUBANEL Guy, AUGUSTIN Philippe, BARRIEU VIGNAL Sylvie, BAYART Sébastien, BERTRAND Pascale, BIALLET David, BOUIS Caroline, BROCHE Jérôme, CARMINATI Jérôme, CASTOR Raphael, CHENIVESSE Hélène, CLEMENTE Cédric, CORBA Sébastien, CREYSSON Yves, DAHMANI Naima, DUCROS Bernard, EISELE Michel, ESQUER Olivier, GANDON Arnaud, GAYTE Jocelyne, GIANNOTTI Jean-Marc, GIOLBAS Elisabeth, GOURRET Patrice, HERBE Véronique, JACKEL Jérôme, JOUVE Olivier, LACOUSSE Nathalie, LAURENS Jean-Marie, LEFRANC Sarah, LORIC Karima, MARCELLIN stephane, MERCIER Julie, MISSOUR Gérald, MUCCIO Christine, NADAL Laurent, NICOLET Alain PALISSE Patrick, PARADIS Gislaine, PETITJEAN Elian, PEYRIERE Pascal, PHILIP Claude, PISSAS Alexandre, PRAT Patrice, RIEU José, ROCA Benjamin, ROCHÉ Charles-Henri, SABATON Marjorie, SALAU Claude, SEGAL Valère, SERRE Christophe, TEDESCHI Marie-Laure, TRICHOT Benoit, VANDEMEULEBROUCKE Brigitte

Absents/Procurations : BAGUR Marie-Laure (procuration à SEGAL Valère), BERGONZI Margaux, BETTON Thomas, BODI Trinité, BORDES Pascale, CALLEJON Gaétan, COSTA Ludivine, COUSTON Maxime, DANIEL Georges (procuration à HERBE Véronique), DAUDE Denis, DEY Christine, DI-ROLLO Ludovic (procuration à David BIALLET), EUTEDJIAN Claudine (procuration à Patrice GOURRET), FRENEIX Marie-Laure (procuration à Philippe AUGUSTIN), HAGEAUX Audrey, LIANES Pedro, MAHLER Fred, MARQUES Léopoldina, MORELLI Jean-Louis, MOSSAND Guillaume, RANDRIANASOLONANDRASANA Vérah (procuration à CARMINATI Jérôme), ROBELET Olivier (procuration à SABATON Marjorie), ROUX Olivier,

Secrétaire de Séance : Benoit TRICHOT

OBJET : Convention relative à la participation de la Croix-Rouge française au dispositif prévisionnel de secours – Journée pédagogique jeunesse du 01/07/2026

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la sécurité intérieure, notamment ses dispositions relatives aux dispositifs prévisionnels de secours ;

Considérant que la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien organise, dans le cadre de sa journée pédagogique annuelle, un rassemblement des équipes d'animation du service Jeunesse le 1er juillet 2026 à Pont-Saint-Esprit ;

Considérant qu'il convient - dans ce cadre - de prévoir un dispositif prévisionnel de secours adapté ;

Considérant la convention proposée par la Croix-Rouge française – Unité locale du Gard rhodanien, association agréée de sécurité civile, afin d'encadrer les conditions d'intervention des équipes de secours ;

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver la convention relative à la participation de la Croix-Rouge française – Unité locale du Gard rhodanien à la mise en place d'un dispositif prévisionnel de secours dans le cadre de la journée pédagogique du service Jeunesse organisée le 1er juillet 2026 à Pont-Saint-Esprit ci-après annexée ;
- De Préciser que le montant de la prestation, s'élève à 454,80 euros et que les crédits correspondants sont inscrits au budget de l'exercice en cours.
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention, ainsi que tout document afférent à son exécution.

Fait et délibéré à Laudun-L'Ardoise, le 1er juin 2026.

Le Président
Christophe SERRE

Le Secrétaire de Séance

Benoît TRICHOT

